



CONSEIL COMMUNAL DE GOUMOËNS

Procès-verbal No 13 - séance du 21 juin 2018

Présidence : M. Claude Risch

Le Conseil communal s'est réuni sur demande de la Municipalité avec l'ordre du jour :

1. Appel
2. Approbation de l'ordre du jour
3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2018
4. Communications du Bureau
5. Communications de la Municipalité
6. a) **Préavis municipal no 05/2018** relatif aux comptes 2017
b) Rapport de la commission de gestion
7. a) Réponse au postulat Michel Glauser concernant l'accessibilité de la salle des combles sise dans la Maison de Commune de Goumoens-la-Ville pour les personnes à mobilité réduite et envisager ainsi le retour du Conseil communal dans cette salle
b) Rapport de la commission ad'hoc
8. a) Réponse au postulat Commission de gestion concernant diverses demandes relatives au Triage des Grands Bois
b) Rapport de la commission ad'hoc
9. Elections statutaires
10. Propositions individuelles
11. Divers.

M. Claude Risch, Président, ouvre la séance à 20h15 en souhaitant la bienvenue à chacun. Le délai minimum de convocation a été respecté.

Il passe ensuite la parole à la secrétaire pour le point 1) de l'ordre du jour :

1. Appel

Mesdames et Messieurs : Bourquin Noemi, Dumartheray Marc, Fontaine Philippe, Freiermuth Daniel, Jaquier Benjamin, Mattenberg René et Perusset Alexandre se sont excusés. MM. Bollini Jean-Charles et Maillard Alexandre sont absents.

Membres présents : 26. Le quorum est atteint.

2. Approbation de l'ordre du jour

L'ordre du jour n'amène pas de commentaire particulier, il est accepté à l'unanimité.

3. Approbation du procès-verbal de la séance du 8 mai 2018

En préambule, le Président remercie la secrétaire ad interim, Mme Dominique Martin Fahrni pour la rédaction du procès-verbal de la séance du 8 mai 2018. Chaque membre l'a reçu avec la convocation du jour. La discussion est ouverte. Les remarques suivantes sont apportées :

- M. Nicolas Dutruy : p. 4 du PV concernant le point 7) Préavis municipal no 04/2018 relatif à la modification du PPA « Zone artisanale Ouest » et son règlement : demande de correction : « M. Nicolas Dutruy *indique* que Fritz Aeschbach *prévoit* un toit plat pour minimiser l'impact sur la vue ». Pour le paragraphe précédent, demande de correction également, pour la présentation du projet par M. Fritz Aeschbach qui remonte non pas à plus de 3 ans, mais à *env. 10 ans*.
- M. Roger Turin : p. 2, point 3) approbation du procès-verbal de la séance du 15 mars 2018 : c'est M. *Pierre* Turin (et non Roger) qui demande une modification du point 11.

Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

4. Communications du bureau

Depuis la dernière séance du Conseil communal, le bureau n'a pas reçu de courrier et il n'y a pas d'autres communications du bureau.

Le Président passe ensuite la parole à la Municipalité :

5. Communications de la Municipalité

Mme Annie Marguerat :

- Zone de tirs : une information paraîtra dans le prochain tous-ménages concernant la zone des tirs dont l'accès est strictement interdit lorsque les barrières sont baissées. Le même tous-ménages précisera que seul le gazon est à déverser dans la benne prévue à cet effet à la décharge communale.

M. Jean-Pierre Millioud :

- L'horloge de l'école a été vérifiée, l'installation cellulaire doit encore être changée. L'enquête publique concernant le nouveau refuge va démarrer. Croque-midi : l'ouverture, à la rentrée scolaire d'août, du nouveau bâtiment scolaire situé à Villars-le-Terroir, aura pour conséquence d'amputer notre structure « croque-midi » d'un certain nombre de repas de midi. Le seuil de rentabilité de la structure se situe à env. 40 repas par semaine. Or, il y a à ce jour 26 élèves inscrits. Pour l'année scolaire 2018-2019, la Municipalité assurera le découvert pour éviter de mettre les parents qui ont déjà inscrit leur enfant dans l'embarras. La question se posera par conséquent pour l'année scolaire 2019-2020. Une « publicité » concernant cette structure paraîtra également dans le prochain tous-ménages communal. Projet nouveau collège : la validation du projet définitif se fera d'ici au 15 juillet, puis aura

lieu la phase des appels d'offres. Il est prévu de mettre sur pied une séance publique pour la présentation des choix de la Municipalité (date non encore retenue).

M. Michel Vuerchoz

- La procédure pour fermer le chemin bétonné aux poids lourds entre Goumoens-la-Ville et Villars-le-Terroir est en cours.

M. Laurent Vulliamy

- Les travaux pour remédier à la fuite d'eau située en contre-bas de la grande salle ont été effectués par l'entreprise Demierre pour un montant d'env. Fr. 20'000.00. La conduite a été remplacée sur une quinzaine de mètres.

Il n'y a pas d'autres communications de la part de la Municipalité.

Mme Claudia Jaquier remercie la Municipalité pour les travaux effectués le long du ch. de Pierre-aux-Oies. M. Daniel Glauser ajoute que le goudronnage aura lieu demain.

M. Jean-Daniel Moix demande un chiffre concernant le découvert prévu pour la structure de « Croque midi » ? M. Jean-Pierre Millioud répond qu'il sera de l'ordre d'env. Fr. 7'200.00 pour l'année scolaire.

La parole n'étant pas demandée, le Président propose de passer au point suivant de l'ordre du jour :

6. a) **Préavis municipal no 05/2018** relatif aux comptes 2017
b) rapport de la commission de gestion

Chacun a reçu, avec la convocation du jour : le rapport de la Municipalité sur les comptes et la gestion pour l'année 2017, les comptes 2017 (annexe 1), ainsi que l'analyse des comptes 2017 (annexe 2). Le Président salue la Boursière, présente ce soir pour répondre aux éventuelles questions. Le rapport de la commission de gestion a été envoyé il y a peu par courriel. Le Président propose de passer la parole à M. Philippe Duperrex pour la lecture du rapport de la commission de gestion. Notons que le résultat de l'exercice 2017 boucle avec un bénéfice de Fr. 31'429.68 alors que le budget prévoyait un excédent de charges de Fr. 324'464.00. Ce résultat bénéficiaire inclus des amortissements supplémentaires de l'ordre de Fr. 120'000.00. Un montant de Fr. 50'000.00 a été provisionné pour l'exercice 2018 concernant la facture sociale et la péréquation. La CoGes fait quelques commentaires dans son rapport sur les comptes dont quelques points notamment :

- Elle réitère sa demande auprès de la Municipalité pour qu'elle évalue et planifie l'entretien de son réseau routier ainsi que celui de son réseau de distribution d'eau potable.
- Elle réitère également sa demande d'adapter dans les meilleurs délais le règlement de la police des constructions de la commune fusionnée de Goumoëns.
- Autres demandes : harmonisation des pratiques comptables, demandes d'offres accompagnées d'un cahier des charges précis, numéro du compte d'imputation à inscrire par la Boursière sur les pièces au moment de leur saisie et remise des documents et rapports

nécessaires pour le 15 mai.

En conclusion, la commission de gestion prie les membres du Conseil communal d'accepter le bouclage des comptes communaux pour l'année 2017 tels que présentés par la Municipalité.

Le Président remercie la commission pour son rapport détaillé et ouvre la discussion. Le Syndic demande la parole et précise les points suivants :

- Une coquille est à corriger en p. 10 du rapport de la Municipalité, le déficit annoncé pour les comptes 2017 était de Fr. 324'464.00 et non de Fr. 342'464.00.
- Page 2 du rapport de la CoGes concernant le préavis no 04/2017 / crédit d'étude du futur collège : le crédit en question, de l'ordre de Fr. 100'000.00 ayant été voté et accepté lors de la séance du Conseil communal du 20.06.2017, il a été décidé par la Municipalité d'abandonner la pré-étude du même objet. Dès lors, tous les frais engagés pour cette pré-étude ont été reversés dans le compte du crédit d'étude. Les Fr. 50'000.00 dont il est question dans le rapport de la CoGes ne sont donc pas à facturer à l'ASIRE, la pré-étude n'ayant pas eu lieu.
- En ce qui concerne la demande d'uniformisation du règlement de police des constructions, M. le Syndic précise que nous attendons la réforme du RPGA de la commune fusionnée. Une fois que ce plan sera fait, un nouveau règlement d'application suivra, qui fera l'objet d'un préavis municipal.

M. Laurent Vulliamy demande la parole concernant les remarques de la CoGes pour l'évaluation et la planification de l'entretien du réseau routier et du réseau de distribution d'eau potable :

- Toutes les vannes ont été révisées cette année, ce qui n'avait pas été fait depuis longtemps. Il est à noter que les conduites se changent au fur et à mesure des problèmes rencontrés. Nous n'avons pas de dates des changements et des travaux effectués. Les conduites en fonte grise datent des années 1970 et sont de moindre qualité.

Mme May-Rose Recouso, Boursière, répond à la remarque de la CoGes concernant la présentation des comptes pour le 15 mai : nous sommes dépendants du bouclage des comptes des diverses associations intercommunales et ne pouvons pas assurer la présentation des documents pour cette date.

Il n'y a pas d'autres remarques ou questions. Le Président propose de passer au vote les comptes 2017. Ceux-ci sont acceptés à l'unanimité. Il remercie la Boursière pour son travail, la Municipalité pour la qualité de son rapport et la CoGes pour son analyse.

7. a) Réponse au postulat Michel Glauser concernant l'accessibilité de la salle des combles sise dans la Maison de Commune de Goumoens-la-Ville pour les personnes à mobilité réduite et envisager ainsi le retour du Conseil communal dans cette salle
b) Rapport de la commission ad'hoc

Chacun a reçu le texte de la réponse de la Municipalité au postulat ainsi que le rapport de la commission ad'hoc. M. Bernard Bezençon fait lecture de ce dernier document, qui fait état des avantages et des inconvénients de la salle où se déroule le Conseil actuellement (salle du Foyer) d'une part, et, d'autre part de la salle des combles de la Maison de commune où se déroulaient avant les séances du législatif. Pour équiper cette dernière afin qu'elle soit accessible aux personnes à mobilité réduite, une seule alternative est possible, soit la pose d'un ascenseur

extérieur, qui représenterait un gros investissement. La commission ad'hoc, au vu de tous les éléments pris en compte, suggère au Conseil de ne pas donner suite au postulat Michel Glauser et ainsi de prendre acte de la réponse de la Municipalité, celle-ci voulant encore prendre le temps d'analyser tous les paramètres d'un tel projet.

Le Président remercie le rapporteur et ouvre la discussion.

Divers points sont mis en exergue, notamment :

- Le fait qu'il fasse encore plus chaud en été dans la salle des combles
- Parking : il avait été question de faire des places de parc sur la parcelle de jardin de la cure, mais à ce jour, rien n'a été décidé par la Municipalité
- Coût de l'installation d'un ascenseur extérieur ? Les Fr. 37'600.00 de l'ascenseur seraient multipliés par 2 ou par 3 en comptant tous les travaux annexes.

M. Jean-Daniel Moix demande à ce stade qu'elle serait alors l'affectation que l'on pourrait donner à la salle des combles ? M. Jean-Pierre Millioud répond que la Municipalité s'est approchée récemment d'une agence immobilière afin de trouver une alternative quant à l'occupation de ces locaux et à leur rentabilisation. L'idée de les mettre en location pour des bureaux est évoquée.

Le Président prend la parole et fait remarquer que la Municipalité ne ferme pas la porte définitivement. Elle prend acte, tout en intégrant l'idée dans ses réflexions, dans un contexte plus global. Il propose de passer au vote la réponse au postulat. Par 21 voix pour, 2 contre et 2 abstentions les membres du Conseil prennent acte de la réponse de la Municipalité au postulat Michel Glauser.

8. a) Réponse au postulat Commission de gestion concernant diverses demandes relatives au Triage des Grands Bois
- b) Rapport de la commission ad'hoc

Le texte de la réponse de la Municipalité au postulat de la CoGes a été envoyé avec la convocation du jour et le rapport de la commission ad'hoc est parvenu aux conseillères et conseillers par mail il y a peu. M. Nicolas Dutruy fait lecture du rapport, qui fait état de quelques lacunes organisationnelles, mais également de points positifs, notamment de finances saines. En conclusion, constatant les bons rapports existants entre la Municipalité, M. Michel Vuerchoz plus précisément, et le garde forestier, la commission soutient unanimement la démarche de révision des statuts du Triage. Elle encourage à inclure dans la nouvelle composition des organes dirigeants des membres des législatifs des cinq communes qui forment actuellement le Triage.

M. Marcel Staub demande ensuite la parole, la CoGes étant à l'origine de ce postulat, elle souhaite y apporter quelques remarques. Elle salue aujourd'hui l'action de M. Michel Vuerchoz, Municipal responsable, qui vise dans un premier temps, de tenter de mettre en œuvre les statuts actuels afin que ceux-ci soient appliqués. Elle constate que les comptes de la forêt en 2017 se bouclent avec un excédent de recettes, ce qui est exceptionnel. Elle souhaite vivement qu'un contrôle efficace de la gestion et des comptes du Triage se mettent en place.

La parole n'étant plus demandée, le Président propose de mettre le point au vote. A l'unanimité, le Conseil propose de prendre acte de la réponse de la Municipalité au postulat de la Commission de gestion relatif à l'Association des propriétaires forestiers du Triage des Grands Bois. Notons que

lors de la dernière assemblée des délégués du 12 avril 2018, notre Municipal a proposé que les statuts du Triage soient mis à jour et si nécessaire révisés. La Municipalité ira autant que possible dans le sens du postulat de la CoGes (renforcement de la gouvernance, constitution d'un comité, nomination de vérificateurs de comptes, synergie avec d'autres triages, etc.).

Le Président remercie la Municipalité et la CoGes pour avoir soulevé et s'être penché sur les problèmes de dite Association.

9. Elections statutaires

Le Président se représente volontiers pour une année supplémentaire. Il n'y a pas d'autre candidat. D'autre part, concernant la vice-présidence, les scrutateurs et scrutateurs-suppléants, il n'a reçu aucune démission. Le nombre de candidats étant égal à celui des sièges à pourvoir, l'élection peut s'opérer tacitement selon l'art. 12 du Règlement du Conseil communal de Goumoëns. Chacun est donc réélu dans sa fonction, avec les applaudissements des conseillers en signe d'approbation.

10) Propositions individuelles

Ce point tombe faute de matière.

11) Divers

M. Pierre Turin prend la parole concernant l'état du réseau de distribution d'eau potable. Le sujet avait été traité lors de l'étude préalable de la fusion des communes. Nous devrions par conséquent retrouver dans nos archives cette étude.

M. Roger Turin demande si la Municipalité s'est fixée un délai pour apporter une réponse définitive au postulat de M. Michel Glauser ? M. Jean-Pierre Millioud répond que la Municipalité est dans l'attente du retour d'informations de l'agence immobilière et qu'elle ne manquera pas de suivre le dossier.

La parole n'étant plus demandée pour d'autres divers, le Président remercie les personnes présentes et clôt l'assemblée à 21h40, tout en souhaitant un bon été à chacun. Il rappelle les dates des séances suivantes : le lundi 29 octobre et le mardi 4 décembre.

Le Président:

La Secrétaire :